Lexique

A

ACEUM (accord Canada-États-Unis-Mexique): accord destiné à remplacer l'ALENA suite à la renégociation du traité exigée par les États-Unis et signé en 2018. Voir p. 130.

Agenda 21 : charte fixant un projet de territoire sur la base d'une gestion durable de ce dernier. Voir p. 262.

Agglomération industrielle : espace urbanisé en continu, comprenant une ville-centre et ses banlieues, dont le développement économique repose sur des activités de transformation en vue de la production de biens matériels. Voir p. 215, 227, 234. Notion p. 301.

Agglomération transfrontalière : espace urbain caractérisé par une continuité morphologique ou fonctionnelle de part et d'autre d'une frontière. Voir p. 225.

Agglomération : ensemble urbanisé comprenant une ville-centre et ses banlieues. Voir p. 215.

Airbnbisation: accroissement de la mise en location à but touristique d'hébergements privés dans un territoire où la demande de logements (temporaires et permanents) est forte. Voir p. 160.

Aires marines protégées (AMP) : espaces maritimes relevant de mesures de protection environnementale et de gestion des ressources. Voir p. 58, 62, 82.

ALENA (accord de libre-échange nord-américain) : accord entré en vigueur en 1994 afin d'accroître les échanges commerciaux entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Il est remplacé par l'ACEUM en 2018. Voir p. 130.

Alliance bolivarienne pour les Amériques : organisation politique et éco-

nomique d'inspiration socialiste, hostile à « l'impérialisme » des États-Unis. Voir p. 113.

Alliance française : organisation française dont l'objectif est de faire rayonner la langue française et la culture française à l'extérieur de la France. Voir p. 155, 158.

Altermondialisme : courant de pensée défendant une alternative à la mondialisation néolibérale, plus respectueuse de l'environnement et des droits humains. Voir p. 138.

ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) : établissement public à caractère industriel et commercial chargé de la gestion des déchets radioactifs en France. Voir p. 264.

Aquaculture: élevage industriel de poissons, de coquillages, de crustacés, d'algues dans les eaux maritimes ou fluviales. Voir p. 55, 60.

Arrière-pays (hinterland): zone d'influence et d'attraction économique d'un port, reliée à lui par les réseaux de transport. Voir p. 73, 81.

Association des États de la Caraïbe (AEC) : organisation régionale favorisant la coordination des politiques économiques et environnementales. Voir p. 70, 113.

Avant-pays (foreland) : espace outremer relié à un port. Voir p. 73.

B

Biotechnologie marine: application de la science et de la technologie aux organismes vivants, à d'autres matériaux vivants ou non vivants, pour la production de savoirs, biens et services. Voir p. 82.

Blockchain : technologie de stockage et de transmission d'informations, sécurisée mais sans organe de contrôle (ex. : monnaie numérique « bitcoin »). Voir p. 131.

Brexit: contraction de *British Exit*. Sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, approuvée par référendum le 23 juin 2016 et officiellement entrée en vigueur le 31 janvier 2020. Voir p. 206.

BRICS: acronyme désignant les principaux pays émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud). Voir p. 133, 136.

C

CARICOM (Caribbean Community) : zone de libre-échange. Voir p. 113.

CESER (Conseil économique, social et environnemental régional) : assemblée régionale constituée de représentants d'entreprises, de syndicats et d'associations, chargés de conseiller les élus régionaux sur l'administration de leur région. Voir p. 264.

Cigéo (Centre industriel de stockage géologique): projet de stockage profond de déchets hautement radioactifs issus des centrales nucléaires. Voir p. 264.

Cluster maritime français (CMF) : organisation créée en 2006 par et pour les professionnels afin de rassembler tous les acteurs du secteur maritime. Voir p. 82.

COM (Collectivités d'Outre-Mer) : territoires d'outre-mer disposant d'institutions et de statuts particuliers. Voir p. 68.

Compétitivité: capacité d'une entreprise, d'un secteur économique ou d'un territoire à vendre ou fournir durablement un ou plusieurs biens ou services sur un marché concurrentiel. Voir p. 158, 262.

Connectivité aérienne : ensemble des connexions d'un territoire à d'autres territoires par voie aérienne. Voir p. 110.

Conteneur : caisse métallique pour le transport de marchandises de dimensions standardisées, soit 6,05 mètres de longueur ou « Équivalent vingt pieds » (EVP). Voir p. 82.

Convergence : fait de tendre vers un objectif commun. Le traité de Maastricht en 1992 définit des critères de convergence que chaque État de l'UE doit respecter (maîtrise de la dette, de l'inflation, etc.). Voir p. 208.

Coopération transfrontalière : partenariat entre des acteurs privés ou publics, séparés par une frontière d'État, et dont les actions interviennent aux échelles régionales et locales, de part et d'autre de cette frontière. Voir p. 226.

Corridor de développement : projet d'intégration régionale reposant sur l'aménagement d'axes de transports (route, rail, voie navigable, port) visant à interconnecter des territoires. Voir p. 118.

« Crise requin » : expression désignant l'incapacité des pouvoirs publics à gérer le « risque requin » face à l'augmentation des attaques de requins à La Réunion. Voir p. 84.

Crypto Valley : zone de concentration de start-ups spécialisées dans les monnaies virtuelles (cryptomonnaies) entre Zurich et Zoug (Suisse). Voir p. 131.

D

Demandeur d'asile : personne qui sollicite une protection internationale hors des frontières de son pays d'origine, mais qui n'a pas encore obtenu le statut de « réfugié ». Voir p. 200.

Développement durable : mode de développement dont l'objectif est de concilier à la fois progrès économique, harmonie sociale et culturelle et préservation de l'environnement. Voir p. 262.

Diaspora : communauté ethnique dispersée à l'échelle mondiale mais conservant des liens sociaux et commerciaux très intenses avec son pays d'origine. Voir p. 136.

District industriel : concentration, sur un territoire donné, de petites et moyennes entreprises, spécialisées dans un secteur d'activité reposant sur des savoir-faire hérités. Voir p. 158, 206.

Droit de la mer : composante du droit international qui règle les relations entre États concernant l'utilisation de la mer et l'exercice de leurs pouvoirs sur les espaces maritimes. Voir p. 62.

DROM (Départements et Régions d'Outre-Mer) : collectivités territoriales disposant du même statut qu'un département ou une région métropolitaine : les lois et règlements français et européens s'y appliquent. Voir p. 68.

Dumping social : mise en concurrence des travailleurs des pays développés avec la main-d'œuvre moins rémunérée des pays en développement. Voir p. 138.

E

Économie maritime : économie reposant sur l'ensemble des activités liées aux océans, mers et côtes, du secteur primaire (pêche et aquaculture), secondaire (agroalimentaire, construction navale, production énergétique...), et du secteur tertiaire (commercialisation des produits de la mer, transport...). Voir p. 82.

Enclavement : situation d'un territoire mal connecté aux autres. Voir p. 136.

Énergies marines renouvelables (EMR) : ensemble des technologies permettant de produire de l'électricité à partir de différentes forces ou ressources du milieu marin : la houle, les courants, les marées, les températures des eaux. Voir p. 60.

Espace Schengen : espace regroupant 26 États européens (22 de l'UE et 4 associés) et permettant la libre circulation des personnes. Voir p. 206.

Eurorégion : structure territoriale transfrontalière dont l'objectif est de créer un espace cohérent pour faire de la frontière non plus une contrainte, mais un atout. Voir p. 225.

EVP (Équivalent vingt pieds) : unité de mesure des conteneurs correspondant à environ 6 mètres de long. Voir p. 56.

Expatrié: individu résidant dans un autre pays que le sien. Voir p. 155, 158.

F

Façade maritime: espace littoral concentrant plusieurs ports permettant de mettre en relation l'espace continental de l'arrière-pays avec le reste du monde. Voir p. 60, 136, 206.

FEDER (Fonds européen de développement régional) : fonds structurel créé en 1975. Son objectif est de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'UE en réduisant les inégalités et déséquilibres entre les régions. Voir p. 186, 205, 208, 217, 226, 260.

Filiale : entreprise contrôlée par une autre entreprise appelée société mère. Voir p. 158.

Firme transnationale (FTN): entreprise implantée dans de nombreux pays et qui réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires en dehors de son pays d'origine. Voir p. 136, 203, 206.

Flux: circulation de biens, de personnes, de capitaux ou d'informations. Voir p. 60, 203.

Fonds de cohésion : créé en 1992 avec le traité de Maastricht, il s'adresse aux pays dont le PIB par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne de l'UE, l'Europe de l'Est en particulier. Voir p. 208.

LEXIQUE 297

Lexique

FSE (Fonds social européen) : créé en 1957. Son objectif est de réduire les inégalités de développement entre les régions européennes, de promouvoir la croissance et de soutenir la création d'emplois. Voir p. 205, 208.

G

G20: groupe de 20 États réunissant chaque année pays industrialisés et puissances émergentes dans un but de coopération économique et financière. Voir p. 135, 138.

GAFAM: acronyme désignant les « géants américains du Web » (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft). Voir p. 135, 138.

GECT (Groupement européen de coopération territoriale) : organisation transfrontalière visant à surmonter les obstacles liés aux différences de législation. Voir p. 223, 226.

Gouvernance : manière de gouverner ou d'exercer un pouvoir, impliquant plusieurs acteurs à différentes échelles. Voir p. 138.

Gouvernance mondiale : ensemble de règles, de lois et de normes mises en place pour réguler les flux économiques, migratoires et informationnels ainsi que les relations internationales dans un contexte de mondialisation. Voir p. 158.

Gouvernance transfrontalière : dispositif institutionnel permettant de faire coopérer divers acteurs publics et privés par-delà des frontières. Voir p. 226.

Grand port maritime (GPM) : statut créé en 2008 et attribué aux plus grands ports français dont l'envergure est européenne et qui se positionnent sur le marché mondial. Voir p. 73, 81, 82.

Granulats marins : matériaux extraits de la mer (sable, graviers). Voir p. 81.

Groupement européen d'intérêt économique (GEIE) : instrument juridique visant à développer la coopération transfrontalière entre entreprises grâce à la mise en commun de services. Voir p. 218.

н

Halieutique: qui concerne la pêche. Voir p. 56, 60, 81, 82.

Haute mer : espace maritime situé au-delà des ZEE, non soumise à la souveraineté des États côtiers. Voir p. 36, 62, 83. **Notion** p. 301.

IDE (investissements directs à l'étranger) : sommes d'argent investies par des entreprises étrangères sur un territoire (création, rachat d'entreprise). Voir p. 133, 136, 155, 206.

Industrie : ensemble des activités de transformation en vue de la production de biens matériels. Voir p. 215.

Insularité: ensemble des caractéristiques qui donnent à un territoire et à sa population les aspects typiques d'une île en fonction de son isolement et/ou de son éloignement. Voir p. 110.

Interface : zone de contact entre deux espaces géographiques distincts. Elle génère le plus souvent des flux, mais parfois aussi des tensions. Voir p. 60.

Interreg : programmes pluriannuels lancés par l'UE en 1990 et financés par le FEDER pour soutenir les projets de coopération territoriale entre les collectivités des États membres. Voir p. 208, 223, 226.

L

Land (pluriel : Länder) : division administrative (région). L'Allemagne compte 16 Länder. Voir p. 186.

Lobbying : stratégie menée par un acteur pour défendre ses intérêts auprès des décideurs politiques. Voir p. 138.

Loi MAPTAM : loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles. Voir p. 260.

Lois de décentralisation : ensemble des lois qui, depuis 1982, ont transféré une partie des pouvoirs de l'État aux collectivités territoriales. Lorsque ces pouvoirs sont transférés aux régions, on parle aussi de « régionalisation ». Voir p. 260.

M

Marché commun du Sud ou MER-COSUR (*Mercado Común del Sur* en espagnol ; *Mercosul* en portugais) : alliance économique des pays d'Amérique du Sud créée en 1991. Voir p. 118.

Mégalopole : grande région urbaine concentrant des métropoles reliées entre elles et exerçant un rayonnement mondial. Voir p. 133, 136, 206.

Métropole: au sens large, grande agglomération urbaine qui concentre la population et les activités, dotée de fonctions de décision à différentes échelles. Au sens administratif du terme, structure intercommunale d'au moins 400 000 habitants ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement. On en compte 22 en France, dont 3 avec des statuts différents (Paris, Marseille et Lyon). Voir p. 206, 262.

Métropole mondiale : centre d'impulsion majeur de la mondialisation qui concentre des fonctions décisionnelles économiques et politiques, un fort rayonnement culturel et un rôle de carrefour de communication. Voir p. 133, 136.

Migrant international: individu quittant durablement (durée égale ou supérieure à un an) son pays pour se rendre dans un autre pays, de façon volontaire (activité professionnelle) ou forcée (guerre, pauvreté...). Voir p. 200.

Mobilités pendulaires : déplacements quotidiens des individus entre leur domicile et leur lieu de travail. Voir p. 226.

Multilatéralisme : système de relations internationales privilégiant les négociations et les coopérations. Voir p. 138.

N

Néolibéralisme: doctrine prônant une limitation du rôle de l'État en matière économique, sociale et juridique, ainsi que l'extension des règles du marché à tous les secteurs d'activité (culture, santé, éducation). Voir p. 138.

Nodules polymétalliques : petites accumulations rocheuses très riches en minerais (manganèse, fer, silicium, aluminium ou cobalt) utilisées dans la production de produits électroniques (smartphones...). Ces nodules tapissent les fonds marins dans certains océans. Voir p. 77.

Nouvelles « routes de la Soie » maritimes : voies maritimes développées par les autorités chinoises au XXI^e siècle. Voir p. 43.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) : organisation internationale d'études économiques regroupant 36 pays développés. Voir p. 135.

Offshore : terme anglais qui désigne une activité se déroulant en pleine mer, ainsi que le placement de capitaux dans un paradis fiscal. Voir p. 56, 60.

Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECO) : organisme de coopération entre plusieurs pays des Antilles orientales en matière de commerce, de transport, de tourisme durable et de gestion des catastrophes naturelles. Voir p. 70.

Organisation internationale de la Francophonie (OIF) : institution créée

en 1970, dont les 88 membres (États ou gouvernements) partagent ou ont en commun la langue française et certaines valeurs comme la diversité culturelle, la paix ou la gouvernance démocratique. Voir p. 157, 158.

P

PAC (Politique agricole commune) : politique européenne mise en place en 1962 pour moderniser et développer l'agriculture des pays membres de la CEE, puis de l'UE. Voir p. 206, 208.

Paradis fiscal: territoire à la fiscalité avantageuse par rapport à d'autres pays (impôts inexistants ou réduits, législation empêchant l'échange d'informations avec les autres États, tolérance envers les sociétés écrans ayant une activité fictive). Voir p. 110, 126.

Parc national : territoire de protection de la nature géré par l'État dans un but de conservation. Voir p. 144.

Patrimonialisation : politique qui consiste à protéger un espace et à en faire un élément de patrimoine. Voir p. 62.

Pavillon de complaisance : immatriculation d'un navire sous une juridiction nationale différente de celle du ou des propriétaire(s), généralement choisie pour son caractère peu contraignant, en matière de fiscalité, de sécurité du navire ou de droit du travail auquel est soumis l'équipage, par exemple. Voir p. 58, 60.

Périphérie : espace sous l'influence d'un centre. Voir p. 133.

Pôle : lieu qui exerce une influence sur l'espace qui l'entoure. Voir p. 203.

Pôle de compétitivité: regroupement reconnu par l'État, sur un territoire donné, d'entreprises, d'organismes de formation et de centres de recherche publique ou privée, engagé autour de projets innovants dans un secteur d'activité donné. Voir p. 215, 262.

Politique commune (UE) : politique adoptée dans un domaine précis par l'ensemble des États membres de l'UE et mise en œuvre par les institutions de l'Union. La politique agricole et la politique monétaire sont des politiques communes. Voir p. 206.

Politique de cohésion : politique de l'Union européenne qui vise à corriger les inégalités régionales et à améliorer la compétitivité des territoires. Voir p. 208.

Productiviste: qui recherche une production maximale et des rendements élevés par l'utilisation de machines et de produits industriels. Voir p. 260.

Protectionnisme : politique interventionniste d'un État pour protéger le marché national (barrières douanières, quotas d'importation, normes contraignantes de qualité). Voir p. 135, 138.

Puissance halieutique : pays qui dispose d'une importante économie de la pêche. Voir p. 55.

R

Reconversion: réorientation des activités d'une entreprise ou d'un espace vers un secteur plus compétitif suite au déclin d'une production. Voir p. 215.

Réfugié: personne reconnue en danger dans son pays d'origine et qui a obtenu l'asile politique dans un autre pays. Voir p. 200.

Région ultrapériphérique (RUP): territoire ultramarin faisant partie intégrante de l'Union européenne. L'UE compte neuf RUP (îles Canaries, Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Martin, les Açores, Madère). Voir p. 205, 208.

Régulation: moyens d'action dont dispose un État ou une organisation internationale pour assurer le bon fonctionnement de l'économie. Voir p. 138.

LEXIQUE 299

Lexique

Réseau transeuropéen de transport (RTE-T) : programme de développement des infrastructures de transport pour faciliter les échanges et l'intégration de tous les territoires dans l'Union européenne. Voir p. 190.

« Risque requin » : expression désignant l'exposition d'individus à une menace représentée par la présence de requins. Voir p. 84.

S

Société écran : entreprise fictive visant à dissimuler les transactions financières d'une ou de plusieurs autres entreprises. Voir p. 110, 126.

SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) : outil de planification de l'aménagement régional. Il est élaboré pour une période de cinq ans. Voir p. 260.

T

Technopôle : parc d'activités regroupant entreprises et centres de formation supérieure ou de recherche, spécialisés dans les activités de haute technologie. Voir p. 144.

Terres australes et antarctiques françaises (TAAF): ensemble de territoires ultramarins français inhabités et dispersés dans l'océan Indien et dans l'océan glacial Antarctique. Leur fréquentation est réservée aux scientifiques et aux militaires. L'ensemble des TAAF est classé réserve naturelle depuis 2006. Depuis 2007, les îles Éparses ont été intégrées à la collectivité d'outre-mer des TAAF. Voir p. 76, 78.

Territoire transfrontalier : Territoire organisé autour d'une frontière ouverte entre deux pays. Voir p. 227, 235. **Notion** p. 302.

Territoires ultramarins : territoires français situés en dehors du continent européen. Voir p. 78, 82.

Territorialisation: processus d'appropriation d'un espace par un État. Voir p. 36.

Travailleur transfrontalier (navetteur transfrontalier) : individu dont le lieu de résidence et le lieu de travail sont situés dans deux États contigus différents. Voir p. 226.

U

Ubérisation : nouveau mode d'économie collaborative reposant sur la mise en relation directe des clients avec des

prestataires de services grâce aux nouvelles technologies. Voir p. 138.

Unesco : l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. Elle gère en particulier le classement au patrimoine mondial. Voir p. 157.

Z

ZEE (Zone économique exclusive) :

espace maritime délimité par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer qui s'étend sur 200 milles marins (370 km) à partir du littoral. Il accorde à l'État côtier la souveraineté sur les ressources qui s'y trouvent. Voir p. 36, 56, 58, 62, 78, 83, 90. Notion p. 302.

Zone de fracture : longue et étroite faille sous-marine, séparant des zones océaniques de profondeurs différentes. Voir p. 77.

Zone franche : territoire dans lequel la législation économique nationale ne s'applique pas (droits de douane, fiscalité) et où les marchandises entrent et sortent librement. Voir p. 110.

Zone industrialo-portuaire (ZIP) : espace portuaire aménagé afin d'accueillir des activités industrielles (sidérurgie, pétrochimie). Voir p. 81.

300

Notions

Agglomération industrielle - p. 235

Espace urbanisé en continu, comprenant une ville-centre et ses banlieues, dont le développement économique repose sur des activités de transformation en vue de la production de biens matériels.

L'agglomération industrielle peut avoir été créée entièrement par et pour l'industrie.

Elle peut également être préexistante au développement de l'activité industrielle et avoir accueilli des usines, par le développement de faubourgs industriels à proximité immédiate du noyau urbain ancien ou de zones industrielles périphériques.

Aménagement des territoires - p. 267

Un territoire est un espace occupé, approprié et aménagé par les sociétés humaines. Le territoire n'a pas de dimension particulière, il peut être local, régional, national, etc. Il peut être délimité ou faire partie d'autres territoires. Il peut être composé de portions d'espaces continus (exemple : le quartier d'une ville) ou discontinus (exemple : un État insulaire).

L'aménagement d'un territoire repose sur sa mise en valeur et sa transformation volontaire et programmée menée par des acteurs spatiaux publics (État, région, commune) ou privés (entreprises).

L'aménagement d'un territoire est le résultat d'actions multiples, de plus ou moins grande envergure, menées à différentes échelles (nationale, régionale, locale) qui contribuent à façonner son paysage (espaces verts dans une ville, etc.) et à réduire les inégalités (implantation d'un musée dans un quartier défavorisé, etc.).

Attractivité - p. 165

L'attractivité est la capacité d'un territoire à polariser, à différentes échelles, des flux de personnes (touristes, immigrés) et de capitaux (investissements). Les acteurs publics (États, collectivités locales) développent souvent des stratégies destinées à renforcer l'attractivité de leur territoire : avantages fiscaux, financement des infrastructures, de la formation et de l'innovation...

L'attractivité est un facteur de recompositions spatiales (développement économique, croissance démographique, métropolisation, inégalités spatiales).

Cluster (écosystème) - p. 233

Un **cluster** est la concentration sur un territoire (quartier, métropole, région) de plusieurs acteurs économiques et politiques en synergie (ou en « écosystème ») dans un même secteur d'activité (électronique, automobile, biotechnologies, mode...). Le mode d'organisation de la production repose sur une division étroite du travail entre plusieurs (petites) entreprises spécialisées. Ces acteurs coopèrent afin d'innover et sont également en compétition pour conquérir des marchés.

Le cluster repose sur quatre facteurs complémentaires : les ressources (maind'œuvre, ingénieurs, capital financier, infrastructures de communication, centres de recherche...) ; l'environnement politique, législatif et économique permettant d'encourager l'investissement, l'innovation et la concurrence ; des marchés de qualité, et en quantité suffisante ; un tissu local riche de fournisseurs et de sous-traitants.

Les clusters visent à intégrer ces territoires et ces acteurs dans la mondialisation.

Collectivité territoriale - p. 268

La **collectivité territoriale** est une structure administrative qui prend en charge les intérêts de la population dans un territoire précis (commune, département, région). Elle dispose de représentants élus (conseils) ayant un pouvoir de décision et a des compétences dans de nombreux domaines (transport, social, éducation...).

Il existe différents types de collectivités territoriales : les communes, les départements, les régions, les collectivités à statut particulier (Métropole de Lyon), les collectivités d'outre-mer (Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon).

Haute mer - p. 90

La haute mer (ou eaux internationales) est l'espace maritime situé au-delà des ZEE, non soumis à la souveraineté des États côtiers. Elle couvre 64 % des mers et des océans. La navigation y est libre, ainsi que l'exploitation des ressources vivantes ou la pose de câbles sous-marins ou de conduites d'hydrocarbures. Les sols marins et leurs richesses minérales y sont considérés comme un « bien commun de l'humanité » à préserver.

Intégration territoriale - p. 165

L'intégration territoriale est le processus de renforcement des relations entre différents territoires plus ou moins éloignés. Cette intensification des échanges (marchandises, capitaux) et des mobilités (touristes, travailleurs) peut être spontanée ou liée à une volonté d'harmonisation économique et politique entre différents États ou collectivités territoriales (accords commerciaux, coopérations...).

NOTIONS 301

Notions

Maritimisation - p. 85

La **maritimisation** est le processus de dépendance croissante des sociétés, des économies, des territoires envers les mers et les océans. Elle s'exprime par l'intensification des échanges internationaux de marchandises par voie maritime (abaissement du coût et des temps du transport maritime, augmentation de la taille des navires...), par l'exploitation des ressources (pêche, hydrocarbures, sable...) et par la concentration des populations et des activités sur les littoraux.

La maritimisation constitue également un enjeu géopolitique, une source de rivalités entre États, et un enjeu environnemental (diminution de la biodiversité, surpêche, pollutions).

Puissance maritime - p. 91

Une **puissance** est un État (ou union d'États) qui se distingue par sa capacité d'influence sur l'espace mondial dans les domaines économique, culturel, militaire et diplomatique.

Une **puissance maritime** exerce son influence sur les mers et les océans. La notion de « puissance maritime dominante » a été théorisée en 1890 par l'amiral américain, Alfred Thayer Mahan, en se fondant sur l'exemple de la Grande-Bretagne.

Région - p. 269

La **Région** est un territoire de vie (ou territoire de proximité) entre les échelles locale et nationale. Elle se caractérise par une certaine homogénéité et une identité.

Le terme a plusieurs sens : on parle de région historique (la Bourgogne qui fut

autrefois un duché), de région naturelle (les Pyrénées), de région culturelle (le Pays basque). Aujourd'hui, on parle surtout de Région administrative (la région Centre- Val de Loire) ou en référence aux aires d'influence des villes (la Région parisienne).

Créée en 1955, la Région est devenue une collectivité territoriale avec les lois de décentralisation en 1982. La carte des Régions administratives a été réorganisée à la faveur de la réforme territoriale de 2015. Elles sont désormais 18 (dont 5 en outre-mer) et disposent d'importants pouvoirs dans les domaines de l'aménagement du territoire, des transports, de l'enseignement, de la formation professionnelle, de l'action économique.

Route maritime - p. 91

Une **route maritime** est un itinéraire suivi par des navires de commerce assurant le transport sur des distances longues. Il s'agit de tracés rectilignes, même si certaines routes doivent tenir compte de contraintes : détroits, canaux, glaces hivernales, tracés des côtes, excès météorologiques (tempêtes), voire zones de piraterie.

Les routes maritimes les plus importantes sont généralement transocéaniques et relient les ports aux trafics les plus importants.

Territoire transfrontalier - p. 234

Territoire organisé autour d'une frontière ouverte entre deux pays.

Le **territoire transfrontalier** se caractérise par des coopérations politiques (locales, régionales ou nationales), économiques, sociales et culturelles favorisant l'intensification des échanges et des mobilités de populations, souvent sur de courtes distances. Ces coopérations et ces échanges contribuent à la constitution d'un espace homogène, intégré à différentes échelles.

ZEE - p. 90

La ZEE (zone économique exclusive)

est l'espace maritime d'un État côtier qui s'étend sur 200 milles marins (370 km) à partir du littoral et sur lequel l'État est souverain en matière d'exploitation et d'exploration des ressources de la mer. Les autres États y jouissent du « droit de passage inoffensif » (navires, avions) et de la pose de conduites d'hydrocarbures et de câbles sous-marins. Dans certains cas, les États peuvent étendre leurs droits sur les fonds marins jusqu'à 350 milles marins.

302

CRÉDITS ICONOGRAPHIQUES

Couverture: (h) Keystone France/Gamma-Rapho; (b) Louise Gubb/Corbis Saba/Corbis via Getty Images ; 29 : AKG-Images ; 30 : (g) Fondation Gestulio Vargas ; (m) DR ; (d) BIS/Ph. Coll. Archives Larbor ; 34 : DR/Archives Charmet/Bridgeman Images: 38: Keystone-France/Gamma-Rapho: 39 : DR/Kharbine-Tapabor ; 40 : Keystone-France/ Gamma-Rapho; 41: Fondation Gestulio Vargas; 44 : (h) DR ; (b) BIS/Ph. Joseph Martin @ Archives Larbor; 45: The Granger Coll NY/Aurimages; 46: (h) Droits réservés - Mémoires d'Humanité/Archives départementales de la Seine-Saint-Denis/83FI/5 14 : (b) BIS/Ph. Coll. Archives Larbor : 47 : (h) Kharbine-Tapabor ; (b) BNF ; 48 : (h) The Granger Coll NY/Aurimages ; (m) BIS/Ph. Joseph Martin © Archives Larbor ; (b) BIS/Ph. Coll. Archives Larbor ; 50 : The Granger Coll NY/Aurimages ; 55 : Bianchetti/Leemage ; 56 : (g) memo.ru ; (m) AKG-Images ; (d) Ullstein Bild/Roger-Viollet ; 60 : Fototeca/Leemage; 61: DR/Fototeca Gilardi/Bridgeman Images ; 64 : (g) AKG-Images ; (d) FineArtImages/ Leemage: 65: Heinrich Hoffmann/Roger-Viollet: 67 : Everett Collection/Bridgeman Images : 69 : memo.ru ; 71 : AKG-Images ; 75 : (g) WHA/AKG-Images ; (d) Ullstein Bild/Roger-Viollet ; 76 : MEPL/ Bridgeman Images ; 78 : (h) API/Gamma-Rapho ; (m) Roger-Viollet ; (b) Roger-Viollet ; 83 : (h) Fototeca Gilardi/Agefotostock : (b) Farabola/Leemage : 85 : Deutsche Fotothek/Richard Peter/DPA/Picture Alliance/Leemage; 86: (hg) World History Archive/ Aurimages ; (hd) AKG-Images ; (bg) Stanley Troutman/ACME/AP/Sipa ; (bm) Keystone France/Gamma-Rapho : (bd) Keystone France/Gamma-Rapho : 92 : DR ; 93 : World History Archive/Aurimages : 97 : AKG-Images ; 98 : Fototeca Gilardi/AKG-Images ; 101 : Stanley Troutman/ACME/AP/Sipa ; 104: (h) BIS/Ph. J.L.Charmet @ Archives Bordas; (b) Keystone France/Gamma-Rapho ; 105 : Keystone France/Gamma-Rapho ; 106 : Keystone-France/ Gamma-Rapho ; 108 : Collection Jean Vigne/Kharbine-Tapabor ; 109 : Musée de la Résistance Nationale ; 110 : (de haut en bas) Keystone France/ Gamma-Rapho ; BIS/Ph. J.L.Charmet © Archives Bordas ; Roger-Viollet ; API/Gamma-Rapho ; 112 : (h) Collection privée ; (b) United States Holocaust Memorial Museum/Yad Vashem (Public Domain) Source Record ID: FA 268/121/The Auschwitz Album - Hellman, Peter - Random House - p. 103

117 : World History Archive/Aurimages ; 118 : (m) L'Illustration/Photo12 ; (d) Walter Sanders/The LIFE Picture Collection via Getty Image: 125: L'Illustration/Photo12: 127: Ed Clark/The LIFE Picture Collection/Getty Images ; 130 : Collection Dagli Orti/ Aurimages ; 131 : Bettmann/Getty Images ; 135 : BIS/Ph. Michel Didier @ Archives Larbor - DR ; 137 : Walter Sanders/The LIFE Picture Collection via Getty Image ; 138 : PFH/Leemage ; 140 : (de haut en bas) API/Gamma-Rapho ; Keystone Archives/ HIP/Leemage ; Everett/Bridgeman Images ; BIS/ Ph. Joseph Martin © Archives Larbor ; 142 : Musée McCord ; 147 : Archiv Boelte/AKG-Images ; 148 : (g) Leslie Gilbert Illingworth/Solo Syndication ; (m) Collection David Heather; (d) Libor Hajsky/Reuters; 152 : Ullstein bild/AKG-Images ; 153 : Collection Dixmier/Kharbine-Tapabor; 154: (h) Bridgeman; (b) Keystone France/Gamma-Rapho ; 155 : Leslie Gilbert Illingworth/Solo Syndication ; 157 : Collection David Heather ; 158 : DPA/Picture Alliance/ AKG-Images ; 159 : (h) Libor Hajsky/Reuters ; (b) STF/AP/Sipa; 163: Bianchetti/Leemage; 165: Archives Snark/Photo 12 ; 166 : DR ; 167 : Guy Le Querrec/Magnum Photos ; 169 : © Cornell Capa © International Center of Photography/Magnum Photos ; 170 : (h) Bridgeman ; (m) Keystone France/ Gamma-Rapho ; (b) Zumapress/Leemage ; 172 : © BIS/Ph. © Archives Bordas. ; 177 : Bridgeman Images ; 178 : (g) Lahcene Abib ; (m) Archives De Gaulle/Bridgeman Images ; (d) Archives De Gaulle/ Bridgeman Images ; 184 : (g) Coll. Dixmier/Kharbine Tapabor; (d) Agip/Bridgeman; 185: (g) Bridgeman Images ; (d) Keystone/Gamma-Rapho ; 189 : (h) FCPAD : (b) Droits réservés - Mémoires d'Humanité/Archives départementales de la Seine-Saint-Denis cote. : 97FI/612261 A1 ; 190 : Delmarty/Andia ; 191 : Lahcene Abib ; 192 : Coll. Dixmier/Kharbine Tapabor/© Adagp, Paris, 2020 ; 193 : Archives De Gaulle/Bridgeman Images ; 194 : Intercontinentale/AFP; 195: (g) Archives De Gaulle/Bridgeman Images; (hd): BIS/Ph.© Documentation Française; (bd) AFP; 196: Michel Le Tac/Paris Match/Scoop; 197: (hg) BIS/Ph.© Documentation Française; (hd) BIS/Ph © La Documentation française. Photo François Pagès/Paris-Match ; (bas de gauche à droite) AFP ; Interfoto/AKG-Images ; Keystone-France/Gamma-Rapho ; Jean-Pierre Couderc/Roger-Viollet ; Jacques Boissay/INA/AFP; 198: (h) Fritz Berhendt/ DR; (d) AFP; 199: Le Parisien; 200: (h) BIS/Ph.© Documentation Française ; (b) AFP ;202 : Coll. Dixmier/Kharbine Tapabor

207 : Jacques Langevin/Sygma/Sygma via Getty Images ; 208 : (g) Boccon-Gibod/Sipa ; (d) Régis Bossu/Corbis via Getty Images ; 214 : Bettmann/ Corbis/Getty Images ; 215 : Michel Faizant/Caricadoc/Bridgeman Images ; 216 : Jean-Claude Francolon/Gamma-Rapho : 217 : Plantu : 219 : Special Collections Research Center, University of Chicago Library; 222: (dh) Granger Collection/ Bridgeman Images; (db) Boccon-Gibod/Sipa; (g) Plantu; 223: British Cartoon Archive, University of Kent © Telegraph Media Group Limited 1981 ; 224 : Régis Bossu/Corbis via Getty Images ; 225 : Catherine Henriette/AFP ; 227 : (h) André Durand/AFP ; (b) Georges Million; 228; (de haut en bas) Sipa; Bridgeman Images/Leemage ; Granger Collection/ Bridgeman Images ; Boccon-Gibod/Sipa ; 230 : Laski/Sipa; 233: © Der Spiegel 46/1979; 235: Denis Cittanova/Gamma-Rapho; 236: (g) Michel Jeanneau/Sipa ; (m) Laurent Maous/Gamma-Rapho ; (d) Mohamed Lounes/Gamma-Rapho; 239: (g) BIS/Ph. © La Documentation française. Photo Jacques-Henri Lartique ; (d) BIS/Ph.© La Documentation française. Photo Gisèle Freund ; 240 : Laurent Maous/Gamma-Rapho ; 241 : Libération ; 244 : (g) Michel Jeanneau/Sipa ; (d) Keystone-France/Gamma-Rapho ; 245: (h) Archives Charmet/Bridgeman Images; (b) Le Nouvel Obs; 246: Coll. Dixmier/Kharbine-Tapabor; 247 : (h) Michel Clément/AFP ; (b) Plantu, dessin paru dans Le Monde de mars 1983 ; 249 : Mohamed Lounes/Gamma-Rapho ; 253 : Pata/Sipa ; 254 : (h) Dominique Gutekunst/Gamma-Rapho ; (b) Guis/ TF1/Sipa ; 255 : (h) Jean-Pierre Bonnotte/Gamma-Rapho ; (b) Paris Match/Scoop ; 256 : (de haut BIS/Ph.© La Documentation française. Photo Jacques-Henri Lartique : BIS/Ph.© La Documentation française. Photo Gisèle Freund ; Michel Jeanneau/Sipa ; Laurent Maous/Gamma-Rapho ; 261 : Coll. Dixmier/Kharbine Tapabor ; 263 : Kyodo News Stills via Getty Images ; 264 : (g) DPA/ Bridgeman; (d) Rex features/Sipa; 270: (gh) DPA/ Bridgeman; (gb) Walter Dhladhla/AFP; (d) Ian Berry/ Magnum Photos; 271: Walter Dhladhla/AFP; 272: Used with permission of Newsweek Copyright@ 2020. All rights reserved.; 273: Pancho; 276: (h) Patrick Robert/Sygma via Getty Images ; (b) Grigory Dukor/ Reuters; 277: Le Figaro; 278: (gh) WHA/Bridgeman Images ; (gb) Gilles Bassignac/Gamma-Rapho ; (d) ; Rex features/Sipa ; 279 : Plantu ; 280 : Delil Souleiman/AFP; 282: Plantu; 284: (de haut en bas) AKG-Images: DPA/Bridgeman: WHA/Bridgeman Images : Gilles Bassignac/Gamma-Rapho : 286 : Chalvin/Iconovox ; 291 : Andrew Aitchison/ In pictures via Getty Images/Banksy, Dover, 2017;

292: (g) DR; (d) Topfoto/Roger-Viollet 295 : (de gauche à droite et de bas en haut) Werner Lerooy/Shutterstock; Sergey Kelin/Adobe Stock; Zigres/Shutterstock; Olrat/Shutterstock; DPA-Picture Alliance/Alamy/Hemis.fr; Westend61/Hemis.fr; Tichr/Shutterstock; 298: Serguei; 299: Collection Fondation Jean-Jaurès, Paris ; 300 : Plantu ; 301 : (h) DR ; (b) DR ; 302 : Topfoto/Roger-Viollet ; 303 : Mathieu Polak/Sygma/Getty Images ; 306 : Giulio Napolitano/AFP; **307**: PhotoPQR/L'Alsace/Giefem/ MaxPPP; 309: Robin Pope/NurPhoto/AFP; 310: Romain Lafabregue/AFP; 312: Agip/Bridgeman 318 : Ludovic/REA ; 320 : (g) Christophe Petit Tesson/MaxPPP ; (d) Plantu ; 325 : Christophe Petit Tesson/MaxPPP ; 326 : © Le Point 2007/Patrick Othoniel/JDD/Gamma/Eyedea Presse; 327: Dessin d'André Carrilho/Portugal pour Courrier International ; 331 : Plantu ; 333 : FCPE ; 334 : Haley/Sipa ; 336 · (de haut en has) BIS/Ph © La Documentation française. Photo Gisèle Freund ; BIS/Ph.© La Documentation française. Photo Bettina Rheims ; BIS/ Ph. © La Documentation française. Photo Philippe Warrin ; BIS/Ph.DILA-La Documentation française. Photo Raymond Depardon; Picture Alliance/Sammy Minkof/Picture Alliance/Photononstop

Biographies (de haut en bas et de gauche à droite) 342 : AGF/Leemage ; Laurent Maous/Gamma-Rapho ; Israel Sun/REA ; WHA/Bridgeman Images : BIS/Ph. Coll. Archives Larbor : AKG-Images ; 343 : Gilles Bassignac/Gamma-Rapho ; Zumapress/Leemage ; BIS/Ph.© La Documentation française Photo Rettina Rheims · Everett/Bridgeman images; Wim Van Cappellen/Reporters-REA; Agip/Bridgeman ; 344 : Boccon-Gibod/Sipa ; AKG-Images ; BIS/Ph.© Documentation Française ; BIS/Ph.© La Documentation française. Photo Jacques-Henri Lartigue ; Sipa ; Roger-Viollet ; 345 : Bettmann/Getty Images ; BIS/Ph.DILA-La Documentation française. Photo Raymond Depardon ; The Granger Coll NY/Aurimages; David Furst/AFP; Bridgeman : Bridgeman Images : 346 : Agip/Leemage ; Keystone France/Gamma-Rapho ; Granger Coll NY/Aurimages; Picture Alliance/Sammy Minkof/ Picture Alliance/Photononstop; DPA/Bridgeman BIS/Ph. Bernard Sonneville © Archives Nathan ; 347 : Everett Collection/Aurimages ; Louis Goldman/ Gamma-Rapho: AFP: BIS/Ph.© La Documentation française. Photo Gisèle Freund ; Agip/Bridgeman ; Leemage ; 348 : Roger-Viollet ; Raphael Tarnowski/Gamma-Rapho : Corbis via Getty Images : DPA/ Alamy/Photo12 ; BIS/Ph. J.L. Charmet © Archives Bordas ; BIS/Ph © La Documentation française. Photo François Pagès/Paris-Match ;349 : Franck Fife/AFP; Granger Collection/Bridgeman Images; © BIS/Ph. Joseph Martin © Archives Larbor ; Alain Mingam/Gamma-Rapho ; BIS/Ph. © La Documentation française. Photo Philippe Warrin ; Keystone/ Gamma-Rapho ; 350 : API/Gamma-Rapho ; Bridgeman Images/Leemage ; Keystone Archives/HIP/ Leemage: Michel Jeanneau/Sipa

Compléments aux sources des textes présents dans le manuel

99-5 Des voix sous la cendre. Manuscrits des Sonderkommandos d'Auschwitz-Birkena, © Centre de documentation juive contemporaine, © Éditions Calmann-Lévy/Mémorial de la Shoah, 2005 ; 105-5 Témoignage de Pierre Messmer, dans Daniel Rondeau et Roger Stéphane, Des Hommes libres 190-1945, © Éditions Grasset & Fasquelle, 1997 ; 271-3 Nelson Mandela, Un long chemin vers la liberté, Fayard, 1995. Trad. de Jean Guiloineau, © Nelson Rolihlahla Mandela 1994, © Librairie Arthème Fayard 1995 pour la traduction française ; 298-1 Discours de Jacques Delors pour l'investiture de la Commission devant le Parlement européen, 14 janvier 1985 dans Jacques Delors, Le nouveau concert européen, Paris, Odile Jacob, 1992, p. 27-49.

LEXIQUE 303



Fermes aquacoles pour l'élevage du saumon en Norvège, 2018.



Réplique de tour Eiffel érigée devant le Casino Parisian Macao, quartier de Cotai, île de Macao, Chine, 2019.

Édition : Séverine Bulan, avec l'aide de Guénaëlle Lumalé et Clara Jaguenet

Direction éditoriale : Carole Greffrath

Responsable artistique: Pierre-Yves Skrzypczak

Conception graphique (intérieur et couverture) : Élise Launay

Mise en pages : Anne-Danielle Naname

Iconographie : Geoffroy Mauzé et Valérie Delchambre (Electron libre)

Charte graphique des schémas : WeDoData

Cartographie: AFDEC

Infographies, schémas, graphiques: Renaud Scapin

Fabrication: Kévin Magar

Gravure: IGS

Relecture: Laurence Petit

Contenus éditoriaux fournis par l'ONISEP (p. 12 à 15) : Emmanuel Percq (coordination), Isabelle Dussouet (édition).

Contenus éditoriaux pour l'oral : Olivier Jaoui, directeur de Mission-Admission et spécialiste de la préparation des étudiants à l'oral et aux entretiens.



Nathan est un éditeur qui s'engage pour la préservation de son environnement et qui utilise du papier composé de fibres naturelles, renouvelables, fabriquées à partir de bois provenant de forêts gérées de manière responsable et contrôlée.

09172531_296_304_MAR.indd 304 13/03/2020 09:02